



## Les chiffres

### • Nationaux

19 000

Experts-Comptables

Dont 4 000 femmes

6 400 Stagiaires

Experts-Comptables

120 000 Salariés

### • Régionaux

870

Experts-Comptables

210 Stagiaires

Experts-Comptables

4 000 Salariés

### • Salaires

Près de

3 000 000

de Bulletins de salaires par an

250 000 par mois

# Expert-Comptable : une grande profession

## Le 1<sup>er</sup> conseil des entreprises

### LA COMPTABILITÉ : son cœur de métier

Un expert-comptable **révise et apprécie les comptabilités** des entreprises et des organismes, publics ou privés. Il **analyse** aussi leur situation et fonctionnement sous différents aspects : économique, juridique et financier.

L'expert-comptable est également seul habilité à réaliser les missions de présentation des **comptes de campagne** et d'**assistance au Comité d'entreprise** sur tous les éléments d'ordre économique, financier ou social nécessaires à l'appréciation de la situation de l'entreprise.

### LE CONSEIL : son devoir primordial

Au-delà de sa mission première sur les comptes annuels, l'expert-comptable est l'interlocuteur **incontournable sur les grandes problématiques de l'entreprise**.

Il intervient également dans l'**accompagnement de la création d'entreprises** et tous les points relatifs au développement économique. Réforme de la fiscalité, responsabilité environnementale et sociale, blanchiment de capitaux, secteurs associatif et public sont autant de domaines pour lesquels l'expert-comptable est le

conseiller privilégié auprès des chefs d'entreprise.

Dans le cadre de ses missions accessoires, l'expert-comptable peut être autorisé à donner des **consultations** et à effectuer des **études et travaux** d'ordre statistique, économique, administratif, juridique, social ou fiscal.

En matière fiscale, sociale, demain en développement durable et bien évidemment en tenue comptable, l'expert-comptable apporte à ses clients les solutions les plus adaptées en fonction des besoins spécifiques de chaque entreprise.

## Les garanties d'une profession réglementée

### ORDRE PROFESSIONNEL

L'Ordre des Experts-Comptables est représenté par le **Conseil Supérieur et 22 Conseils Régionaux**. Il doit assurer le contrôle, la représentation, la promotion, la défense et le développement de la profession d'expert-comptable, tant en France qu'à l'étranger. L'Ordre participe également à l'élaboration et à la diffusion de la doctrine comptable nationale et internationale.

### DÉONTOLOGIE

L'Ordre est le garant d'une déontologie professionnelle et d'une **éthique au service des clients** des Experts-Comptables. Cette **déontologie passe par le respect du secret professionnel, la prise en compte des incompatibilités, l'obligation d'assurance professionnelle...** Le respect de cette déontologie est assuré par des Chambres régionales de discipline.

### QUALITÉ DES TRAVAUX

L'expert-comptable exerce son activité avec **compétence, conscience professionnelle et indépendance** d'esprit. Il a pour cela **reçu une lourde formation initiale : un niveau master, auquel s'ajoute 3 ans de stage en cabinet et un Diplôme d'Etat**.

« Je jure d'exercer ma profession avec conscience et probité, de respecter et faire respecter les lois dans mes travaux ».

Le Serment de l'Expert-Comptable

Un **contrôle de qualité** des cabinets existe d'ailleurs au sein de la profession depuis plus de 25 ans.

### DÉFENSE DE LA PROFESSION

La lutte contre l'exercice illégal de la profession est l'une des missions prioritaire de l'Ordre des Experts-Comptables. Outre l'absence de couverture d'**assurance**

**responsabilité civile professionnelle**, les comptables illégaux cachent souvent chez leurs clients d'autres fraudes tel que le **travail dissimulé**.

### RÔLE CITOYEN

Véritable intermédiaire entre les pouvoirs publics et les entreprises, l'expert-comptable assure l'application de la réglementation dans l'économie et se veut également **force de proposition** afin de faire évoluer le système.

### FORMATION CONTINUE

Les Experts-Comptables ont une **obligation de formation** annuelle de 40 h pour eux et de 20 h pour leur collaborateurs. Ce qui représente un potentiel de **plus de 120 000 h de formation par an**.

L'Institut Régional de Formation de la profession, **FORMEGA**, gère plus de **6000 jours participants** et **360 formations sur l'année**.